

ICANN72 | Réunion générale annuelle virtuelle – Réunion conjointe : Conseil d'administration de l'ICANN et SSAC
Mardi 26 octobre 2021 – 16h30 à 17h30 PDT

AARON JIMENEZ :

Cette séance va commencer. Commençons l'enregistrement.

Bonjour, mon nom est Aaron Jimenez. Bienvenue à la session conjointe avec le Conseil d'Administration de l'ICANN et le comité consultatif sur la sécurité et la stabilité.

Veillez noter que cette session est enregistrée et qu'elle suit les normes de conduite attendue de l'ICANN.

L'interprétation pour cette séance comprendra les six langues des Nations Unis : l'arabe, le chinois, le français, le russe, l'espagnol et l'anglais. Cliquez sur l'icône d'interprétation dans Zoom et sélectionnez la langue que vous écouterez pendant cette session.

Pour nos panelistes, veuillez indiquer votre nom pour le procès verbal et la langue dans laquelle vous vous exprimerez si vous parlez une autre langue que l'anglais. Avant de prendre la parole, assurez-vous d'avoir sélectionné la langue dans laquelle vous vous exprimerez dans le menu d'interprétation. Veuillez également mettre en sourdine toutes les notifications sonores et parlez clairement et lentement.

Remarque : Le présent document est le résultat de la transcription d'un fichier audio à un fichier de texte. Dans son ensemble, la transcription est fidèle au fichier audio. Toutefois, dans certains cas il est possible qu'elle soit incomplète ou qu'il y ait des inexactitudes dues à la qualité du fichier audio, parfois inaudible ; il faut noter également que des corrections grammaticales y ont été incorporées pour améliorer la qualité du texte ainsi que pour faciliter sa compréhension. Cette transcription doit être considérée comme un supplément du fichier mais pas comme registre faisant autorité.

Cette discussion se déroule entre le Conseil d'Administration de l'ICANN et le SSAC. Par conséquent, nous ne répondrons pas aux questions du public. Cependant, tous les participants peuvent faire des commentaires dans le chat. Veuillez utiliser le menu déroulant dans le pod du chat et sélectionner « Répondre à tous les panelistes et participants » ; cela permettra à tout le monde de voir votre commentaire.

Pour voir la transcription en temps réel, cliquez sur le bouton « Closed Caption » dans la barre d'outils de Zoom.

Sur ce, je cède la parole au président du Conseil d'Administration de l'ICANN, Maarten Botterman.

MAARTEN BOTTERMAN :

Excusez-moi.

Bienvenue à tous, bienvenue aux membres du SSAC pour cette séance avec le Conseil d'Administration. Votre travail est au centre de tout ce que nous faisons puisqu'il a à voir avec la sécurité et la stabilité du système d'adressage. Nous sommes impatients de pouvoir commencer cette discussion basée sur les rapports récents afin de faire au mieux notre travail.

La personne qui va faciliter la conversation aujourd'hui sera Merike Kaeo. Merike, vous voulez prendre la parole ?

MERIKE KAEO : Oui. Je voudrais souhaiter la bienvenue à mes collègues du Conseil et à mes collègues du SSAC à cette réunion. Je m'attends à une très bonne discussion. Je voudrais aussi souhaiter la bienvenue à toutes les personnes présentes durant cette réunion. Prochaine diapositive s'il vous plaît.

Durant la prochaine heure, notre ordre du jour est comme suit. Tout d'abord, le SSAC va discuter de certains des rapports qui ont été publiés récemment, surtout lorsqu'il s'agit du SSAC117, un rapport sur les système d'alertes précoces du service racine, le SSAC118 qui est le PDP sur les spécifications temporaires phase 2A pour les gTLD et les enregistrements. Ensuite, nous allons discuter du SSAC114 et de la mise à jour des commentaires du SSAC sur le rapport final sur les procédures ultérieures pour les nouveaux gTLD de la GNSO. Une fois que nous aurons parlé de chacune de ces publications, nous allons ouvrir la séance à une discussion. Ainsi, nous pourrions répondre aux questions qui nous seront posées.

Ensuite, nous allons fournir des contributions aux questions du Conseil d'Administration, « Comment l'ICANN pourrait identifier efficacement et travailler plus étroitement avec les gouvernements au niveau mondial ainsi qu'éduquer, fournir et interagir lorsqu'il s'agit de questions géopolitiques liées à la mission de l'ICANN ? » ; ensuite, la question suivante : « Y a-t-il des améliorations à apporter au processus actuel utilisé par le Conseil pour traiter les conseils suggérés ? » Prochaine diapositive.

Maintenant, je voudrais souhaiter la bienvenue à Geoff Huston pour qu'il nous parle du SSAC117.

GEOFF HUSTON :

Merci.

Bonjour à tous. J'ai eu la chance de gérer le groupe qui s'est préoccupé de ce sujet. Ce sujet a été amené par une publication qui avait été émise par le CTO sous OCTO 15. Il s'agit de voir le concept que nous acceptons que la zone racine ne peut pas croître infiniment. Lorsque nous pensons à des milliards et des milliards d'étiquettes, nous ne savons pas comment nous allons pouvoir soutenir cela, même avec les technologies potentielles à venir.

Dans l'avenir quelque part, il y aura un point où le système de la racine ne pourra continuer tel qu'il est en ce moment. Si nous savons qu'il y aura un problème à un certain moment, pouvons-nous prévoir quel sera le moment où nous en serons là ? Y a-t-il un moment où nous pourrions prévoir, du moins avoir un point prévisible ou des changements à la zone racine, que ce soit au niveau de la population de la zone racine, des caractéristiques où nous devons apporter des changements au DNS pour qu'il puisse faire face à tout cela ? Et est-ce que cela sera irrévocable ? Pourrions-nous gérer cette situation ?

Maintenant, en étudiant cette question et particulièrement en plus de détails que le rapport de l'OCTO, nous avons essayé d'observer ce qui se produisait dans ce cas. Est-ce qu'il semble être un système simple ? Le DNS, c'est comme un jeu d'échec. Le système valide des

déplacements faciles et des comportements très compliqués. Et la zone racine est au centre de ce niveau de complexité.

J'utilise ce mot de complexité au lieu de dire que c'est une chose de compliqué car dans un système complexe, il faut admettre qu'il y a la possibilité de comportements qui vont émerger. C'est vrai pour le système racine et le système en général. Et en résultat, il va être très difficile de comprendre comment nous allons pouvoir instrumenter le DNS et le système racine plus spécifiquement pour pouvoir prédire ce point où il y aura des changements qui vont devoir être faits, si cela va causer un point de non-retour pour le DNS.

Le SSAC a noté et soutenu ce concept d'alertes précoces comme on l'a dit. On devrait pouvoir construire un système tel pour essayer de comprendre à quel moment dans le temps nous devons faire des changements en cas d'échec du système.

Maintenant, en disant cela, il y a des choses que nous n'avons pas comprises. Comment ce système devrait être construit actuellement ? Est-ce que c'est faisable de pouvoir construire un tel système à ce jour ? Nous ne critiquons pas ce qui est fait au niveau du service racine. Et les données qui vont être collectées, le comportement du système racine, tout cela est très avantageux. Et même si cela ne nous informe pas exactement sur le point où nous aurons vraiment des problèmes, cela nous informe et nous aide à travailler sur des politiques et sur la nature du DNS en général.

Donc nous soutenons vraiment le fait que nous devons mettre en place des programmes et savoir comment le système racine est utilisé. Il ne faut pas confondre cela. En fait, ce n'est pas une prédiction à savoir que tout va bien se passer ou qu'il y aura des problèmes. Nous pouvons mesurer ce que nous faisons maintenant. Et si on comprend collectivement comment la racine fonctionne, cela ne veut pas forcément dire que nous allons devoir changer les paramètres du système racine en le peuplant, en changeant les comportements. Cela ne veut pas dire que les mesures d'aujourd'hui seront adéquates pour l'avenir et nous donneront un meilleur résultat. Nous voulons donc mettre en place un système d'alertes précoces.

Voilà la meilleure explication que je peux vous donner, Merike. Je vous repasse la parole.

MERIKE KAE0 :

Merci de cette explication très détaillée du SAC117.

Je vais demander à mes collègues s'ils ont des questions, mais je vois déjà que la main de David est levée. David, vous voulez prendre la parole ? Maarten, j'ai vu aussi que votre main est levée. Avez-vous une question ?

MAARTEN BOTTERMAN :

Oui. J'apprécie ce que vous avez dit, Geoff. Nous sommes dans un jeu de devinettes pour l'instant. Il faut qu'on en arrive à un jeu de mesures et c'est ce que nous devons faire. Nous devons savoir exactement où

nous en serons, s'il y aura un échec des serveurs racine à un certain moment. J'apprécie. En prenant en compte que la prochaine série se chiffrera en milliers, peut-on assumer que tout cela sera fait de façon sûre ?

GEOFF HUSTON :

C'est une question difficile. Il y a toujours l'enjeu à savoir que le résultat ne sera pas forcément viable. On est en train de parler de milliards ou de trillions de données. Il est donc difficile avant de mettre en place certaines choses de voir quelles seront les éventualités durant ces étapes et ce qui va changer les comportements.

Ce qu'on a vu à travers beaucoup de systèmes informatiques, surtout lorsqu'il y a de multiples utilisateurs, c'est que les catastrophes se produisent dans certains cas. Lorsqu'il y a des problèmes, l'échec est complet et dans ce cas-là, catastrophique. Donc il s'agit de quelque chose qui se produira lorsqu'il y a des millions et des millions et c'est là que l'effondrement aura lieu. Le système n'admet pas cela maintenant, mais les signes disent que tout va bien.

Mais je pourrais utiliser une ancienne technique romaine et observer plus en détails les choses pour faire des prédictions. On n'a pas de mise à jour au niveau de la prévision. C'est un système tellement complexe. On ne peut pas vous donner un certain niveau d'assurance, à savoir que tout va bien se passer. Nous ne pouvons pas mettre cela à

l'échelle et nous ne savons pas exactement quelles seront les raisons pour lesquelles il pourrait y avoir un effondrement.

Je suis hésitant à vous donner quelque information que ce soit pour vous rassurer. Tout ce que je peux vous dire, c'est que pour l'instant, cela fonctionne et c'est ma déclaration.

MAARTEN BOTTERMAN : Je comprends que vous n'êtes pas à l'aise lorsqu'il s'agit de faire une telle déclaration. Nous avons des expériences avec un certain nombre d'enregistrements. On a vu les effets déjà.

GEOFF HUSTON : Il y a un point architectural large que nous allons étudier plus en détail. Le DNS fonctionne parce que c'est une hiérarchie et cette hiérarchie lui donne des propriétés de cache incroyables. Si on n'avait pas ce degré de concentration, de diversité de demande vers la racine, le DNS ne répondrait pas à ces demandes. Si les caches ne fonctionneraient pas, le DNS ne se comporterait pas de manière à être utilisable. Retirer cette hiérarchie fait diminuer l'efficacité des caches aux lieux où la demande est élevée. Nous payons une pénalité lorsqu'il s'agit des performances du DNS.

Maintenant, nous avons des changements de 4 à 6 à 200 à plusieurs milliers. Ce sont des changements qui ne vont pas forcément changer le comportement du DNS. Ce qu'on ne comprend pas, c'est qu'une pénalité qui augmenterait pourrait être un thème d'étude intéressant.

Il faut voir l'avantage de la hiérarchie dans le système de nommage qui nous donne une certaine performance par rapport à la question de l'espace des noms en lui-même. Mettre à plat les choses résout un certain nombre de problèmes.

MERIKE KAE0 : Merci.

MAARTEN BOTTERMAN : Je m'excuse. Merci beaucoup pour ces réponses.

Allez-y Merike.

MERIKE KAE0 : Merci.

Nous avons déjà consacré 20 minutes au premier thème. Je pense que cette discussion est intéressante.

Je crois qu'il y a une main levée de Patricio, donc nous allons lui donner la parole.

PATRICIO POBLETE : Vous avez parlé d'un milliard et je pense qu'ici, ce qu'on pourrait avoir, c'est une grande diversité de matériel. Un serveur racine pourrait servir de canari dans la mine et cela nous permettrait d'avoir un avertissement avant que tout le reste tombe en ruine.

GEOFF HUSTON :

Jusqu'à maintenant, nous sommes en train de donner une certaine compétition, une certaine sécurité dans la façon dont le monde utilise la zone racine. Il peut y avoir des changements dans les comportements. Et je sais qu'il y a différentes étiquettes qui donnent lieu à différents comportements du DNS en lui-même. Et ce qui pourrait arriver, c'est qu'on rentre dans un espace sans expérience pratique. Jusqu'à maintenant, nous avons utilisé un DNS uniforme avec un comportement du système qui est indépendant des requêtes. Nous travaillons dans la marge et nous faisons des résolutions et cela peut poser des problèmes.

Si on continue à avoir davantage de diversité de comportements et si l'on ajoute l'informatique, on va créer un DNS extrêmement différent et son comportement est tout à fait imprévisible, non seulement de par les changements mais aussi pour l'ensemble du système. Et c'est justement la menace que nous avons parce que c'est un domaine dans lequel nous devons être très prudents.

MERIKE KAEO :

Merci.

Pour ceux qui ne voient pas le chat, on a ajouté du contexte. L'ICANN soutient le travail du RSSAC002 et 047, les efforts qui sont faits dans le domaine des mesures. En cas de panne, on a considéré que c'était les meilleures manières pour publier ces mesures. Je voulais en parler.

Merci beaucoup Geoff, merci à mes collègues du Conseil.

Nous passons au thème suivant, soit le SAC118, et nous donnons la parole à Steve Crocker.

STEVE CROCKER :

Bonjour à tous. C'est un plaisir d'être à nouveau ici avec vous, ne serait-ce que virtuellement.

Le SAC118 est un rapport qui a surgi suite à notre participation au processus d'élaboration de politiques accélérée de la GNSO phase 2A – puisqu'on avait la phase 1 et la phase 2. Ici, on peut se demander un petit peu ce que signifie « accéléré ».

La phase 2A se focalise sur deux questions spécifiques, à savoir est-ce qu'il faut qu'il y ait une manière de distinguer la personnalité morale et la personne physique, à savoir les personnes humaines dans le processus d'enregistrement, pour savoir si ces informations devraient être utilisées pour traiter ces enregistrements différemment dans les deux cas en fonction du statut. Et l'autre question porte sur les adresses emails pseudonymisées et je vais en parler par la suite.

Dans les deux cas, dans le cadre de notre travail, je dirais que Tara Whalen et moi-même sommes les représentants du SSAC dans ce groupe de travail et Tara a participé à ce processus depuis plus de temps que moi. Je crois que c'est important de le dire, même si c'est moi qui fait cette présentation. En tout cas, dans les deux cas, pour ces

deux questions, permettez-moi de dire que j'ai participé activement au groupe de travail et si les membres du groupe de travail ont des choses à ajouter, qu'ils le fassent.

Ce processus d'élaboration de politiques, qui signifie une charte, est un ensemble d'objectifs. Nous avons aussi l'impression qu'il y avait quelque chose de plus profond qui était brisé et sur cette base. Outre les contributions que nous avons faites dans le cadre du processus, nous avons voulu faire un pas de côté et parler du point de vue du SSAC pour que vous, membres du Conseil et la communauté en général, puissiez faire quelques constatations.

En ce qui concerne le statut personne physique/personne morale, il est devenu évident pour nous qu'il y a beaucoup d'énergie qui a été consacrée à ces données. Est-ce que ces données doivent être collectées? Comment doivent-elles être utilisées? Qu'est-ce qui dépend de cela? Quels sont les risques si on prend des mauvaises décisions? Que se passe-t-il si une personne physique était traitée comme une personne morale et vice et versa? Tout cela est lié au RGPD et aux outils pour la protection de la vie privée et l'accent que l'on a mis pour essayer de tirer le plus grand accès possible aux données personnelles.

L'emphase qui a été mise par certains collègues du SSAC, c'était comment minimiser la quantité de données qui étaient considérées non publiques, donc maximiser la quantité de données publiquement disponibles. Et en participant à tous ces travaux, en essayant de comprendre ce qui se passait, il m'est apparu évident que la source de

préoccupations la plus importante qui donnait lieu à toutes ces discussions était un manque implicite de crédibilité pour que le fait de ne pas pouvoir accéder aux données non publiques se fasse de manière efficace et appropriée. C'est un problème grave, parce que le contexte de ce processus du EPDP visait à identifier ce qui doit être publié et ce qui doit être protégé et non publié en partant du principe que le reste du système doit essayer de fonctionner. Et aujourd'hui, il n'y a pas de preuve que cela pourrait arriver.

Par conséquent, nous avons essayé de rédiger ce rapport du SSAC que nous vous présentons. Nous voulions donc dire que cela n'était pas suffisant. Je pense que cela se trouve sur la prochaine diapositive.

Ici, vous avez les attributs qui devraient exister si on souhaite avoir une manière efficace d'accéder aux données non publiques pour des objectifs appropriés, à savoir un processus de contrôle et de révision en temps voulu, ce qui veut dire que la réponse arrive rapidement mais surtout que le système existe en temps voulu. Fiable, cela veut dire que l'on peut travailler de manière prédictive et pertinente pour que l'utilisateur sache quoi attendre de ce système utile et efficace, donc qu'il réponde aux besoins, qu'il soit facile à accéder. Cela veut dire que le coût et toute la partie bureaucratique pour accéder à ce système devrait être suffisamment raisonnable pour justifier son existence.

C'est un petit peu une provocation, mais mon objectif ici était de présenter un défi pour voir si nous avons vraiment la possibilité de

traiter ce type de système. À ce moment-là, si c'est possible, on ira de l'avant.

En tout cas, en reconnaissance de cette grande quantité de discussions, d'allers-retours, de discussions sur ces détails entre personnes morales et personnes physiques, tout cela a été déclenché par une conviction selon laquelle cette différence comptait beaucoup, même pour ceux chez qui cela n'avait pas de grande importance.

Le SSAC s'inquiète pour la sécurité et la stabilité. Les personnes qui s'occupent de la sécurité qui veulent suivre des informations et accéder à des informations, ici, il y a une question de responsabilité ; tout cela ne devrait pas vraiment compter, on ne devrait pas donner l'importance au fait que ces données appartiennent à une personne physique ou à une personne morale. Ce qui est important ici dans cette discussion, c'est d'essayer de comprendre ce qui est derrière cela. Il s'agit de l'identification de ce qui est derrière ce débat, à savoir que l'on veut avoir accès à certaines données. Prochaine diapositive.

Dans le cadre du travail de notre groupe, nous avons recommandé que cette différence entre personnes morales et personnes physiques soit recueillie et utilisée. Il y a des problèmes liés aux détails, mais je dirais que ce n'est pas vraiment nécessaire de rentrer dans ces détails. En tout cas, je dirais qu'un système utile pour faire la différence entre les deux pourrait être utilisé.

La recommandation suivante, la recommandation 118, de nouveau une question importante qui a été posée dans le cadre de ce groupe

de travail. La question était : est-ce que l'on peut utiliser un contact email ou une adresse email pseudonymisée comme manière de s'assurer qu'on va envoyer un message à un bureau d'enregistrement d'un nom de domaine sans divulguer l'adresse réelle de ce titulaire pour pouvoir y avoir accès tout en respectant sa vie privée ? Cette idée d'email pseudonyme vise à avoir une autre adresse email qui traduirait en adresse sans contenir des données personnelles de la personne.

Si on creuse un petit peu, on se rend compte qu'ici l'objectif est tout à fait différent. Un objectif serait ce que j'avais dit de fournir, un accès aux titulaires de nom de domaine en préservant leur vie privée. Et l'autre système, ce serait d'avoir accès au système entre les mains du bureau d'enregistrement. Pourquoi est-ce que l'on se focalise sur cet email pseudonyme ?

Un objectif séparé pour certaines personnes serait le fait de corréler les données d'enregistrement par lesquelles pour un point de vue de sécurité ces données qui permettraient de voir un ensemble d'enregistrements et de les corréler pour voir s'il s'agit du même titulaire. On ne sait pas qui c'est, on n'a pas d'adresse email le concernant, mais on sait qu'il a en commun tous ces enregistrements qui ont été effectués. Cela est intéressant mais c'est tout à fait séparé. C'est un aspect qui n'a pas vraiment de relation avec le reste.

Si vous voulez faire cela, une chose est de le faire à travers l'enregistrement d'un simple bureau d'enregistrement, mais faire cela avec tous les bureaux d'enregistrement ou avec tous les

enregistrements des parties contractantes, c'est beaucoup plus compliqué et techniquement compliqué et difficile à effectuer. Mais de nouveau, c'est une question de bon sens parce que si vous avez accès à l'ensemble des enregistrements, il y a différentes manières de corréler les informations, pas seulement en utilisant les adresses emails, mais en utilisant d'autres facteurs aussi.

Donc à nouveau, je dirais que les raisons pour lesquelles on se focalise sur cette question en particulier de la visibilité de l'email pseudonyme sont une tentative de trouver une solution à un problème. Mais il s'agit ici du processus erroné et d'une solution erronée aussi. Ici, ce qui est dit, c'est si je ne peux pas avoir toutes les données même si j'ai le droit de le faire, qu'est-ce qu'on va faire en attendant ? La réponse : une fois que le système vous donne accès à certaines données, vous pouvez essayer de faire fonctionner cela pour tout le monde.

Une fois que l'on fait cela, il y a deux questions qu'on doit soulever : comment protéger les personnes et comment corréler les propriétés communes à travers tous les enregistrements, parce que ces sont des questions totalement distinctes. Prochaine diapositive s'il vous plaît.

MERIKE KAE0 :

Merci Steve de votre présentation très détaillée. Je sais qu'il y a beaucoup de discussions là-dessus dans la communauté. Je voudrais demander aux membres du SSAC de venir à la séance de jeudi sur le sujet.

Maintenant, je demanderais à mes collègues du Conseil d'Administration s'ils ont des questions ou des commentaires sur le SAC118 s'ils ont besoin de clarifications.

GÖRAN MARBY :

Merci de votre présentation, Steve, c'est intéressant.

Le SSAC donne des avis et cela est basé sur la sécurité et stabilité de l'internet, etc. Le WHOIS aurait pu être ouvert si la Commission européenne ne l'avait pas démolé. En fait, c'est la vérité et j'espère que cela est enregistré. Je n'ai pas d'opinion là-dessus, mais je sais qu'il y a des retours négatifs.

Nous avons besoin d'une réalité commune pour pouvoir définir les problèmes que cela a engendrés. Les lois sont difficiles dans beaucoup d'espace, cela crée d'énormes discussions sur le sujet. Nous faisons face à cela tous les jours. Le RGPD fait loi dans les tribunaux européens et cela a un effet dans toutes les parties du monde.

Vous avez fait des commentaires sur le SSAD et on peut parler aussi de la distinction entre les personnes physiques et les personnes morales. Je pense qu'en 2019 ou en 2018, on a reçu des lignes directrices de personnes qui ont fait des recommandations sur le sujet. Ils nous ont demandé de travailler sur cette question de personnes physiques ou morales.

Je pense que certaines fois et en respect de vos compétences et ce que vous faites, et on en a déjà parlé, y aurait-il une manière bien sûr

de faire les choses sans avoir un débat si on devrait faire ceci ou cela, s'il y a des preuves ? Est-ce que les facteurs changent, etc. ? Est-ce qu'on peut essayer d'atteindre cette réalité commune ? Moi, je ne suis pas contre les propositions que vous faites, je ne suis pas un avocat. Mais le PDP a travaillé très fort pour comprendre tout cela. Peut-être pouvons-nous trouver un terrain commun. Je ne pense pas que le problème que vous soulevez, le retrait des données du système WHOIS, je ne sais pas si c'est efficace pour la transparence de l'internet et si cela va créer des problèmes pour les chercheurs par exemple.

Nous devons essayer de trouver encore une fois un terrain et pouvoir en discuter. Le problème n'est pas seulement européen. Lorsque la communauté européenne doit faire un accord avec un pays pour transférer des données, beaucoup de pays aimeraient voir des changements dans les pays européens. Maintenant, on doit avoir des accords commerciaux avec la communauté européenne. Maintenant, il faut faire face aux lois liées au RGPD. Cette législation pose des problèmes pour tous, même ici en Californie.

Je suis d'accord avec Steve, je sais que vous êtes bien plus compétent dans le sujet que moi, mais je me demande si on pourrait trouver un terrain commun et on pourrait dire : « Ce problème, on est d'accord ; cette question, on n'est pas d'accord. » Le SSAC devrait pouvoir donner une réponse à tout le monde, mais il ne peut pas le faire parce que c'est contre la loi. Donc avoir ces discussions ne nous aide pas du tout.

Je suis désolé, je devrais passer la parole à Becky qui est une avocate et qui pourrait nous parler du RGPD.

MERIKE KAE0 : Je voudrais passer la parole à Becky pour voir s'il y a des réponses. Becky, vous voulez prendre la parole donc ?

BECKY BURR : Je voudrais vous dire, Steve, que tout ce que vous nous avez dit est tout à fait logique. Le problème est que nous faisons face à un monde qui n'est pas logique souvent.

Nous nous trouvons dans une situation ou un certain point dans cette discussion où il devient très clair qu'au final, parce que nous n'avons pas pu recevoir d'avis actionnable des autorités européennes, en fin de compte, les décisions de divulguer des informations allaient se faire par rapport à chaque bureau d'enregistrement et ceci allait se faire en interprétant la loi qui s'appliquait.

Vraiment, je vais dire qu'on aurait dû arrêter et penser aux implications. Je pense qu'on est arrivé à ce point-là, mais on a continué à avancer en pensant qu'on allait pouvoir traiter ces inquiétudes facilement. C'était une manière rationnelle de faire les choses. Vous êtes absolument correct, la distinction entre les personnes morales et physiques n'est pas pertinente. Il y a un nombre d'éléments qui dans un monde parfaitement rationnel qu'on aurait pu

résoudre en nous rassemblant. Je pense que la loi n'est vraiment pas claire dans un monde où on ne peut pas recevoir d'avis actionnable.

Du côté de la sécurité, nous devons penser à ce qui est nécessaire en premier. Est-ce qu'il y a une manière de faire les choses rapidement et agressivement et d'obtenir des informations qui pourraient être utiles aux chercheurs sur la sécurité ? Le SSAD va livrer une chose et une seule chose. Cela ne va pas nous donner des résultats prévisibles. Il va peut-être livrer des résultats ponctuels, pas forcément pour tout le monde, mais pour prévoir les autres éléments, ce n'est pas possible dans un monde tel qu'il est maintenant. Nous devons passer la balle aux bureaux d'enregistrement, dans certains cas savoir ce que les textes de loi représentent pour eux.

Vous savez que dans beaucoup de circonstances, Steve, tout ce que vous dites est tout à fait logique, mais pas dans le contexte des lois telles qu'on en parle.

STEVE CROCKER :

Je vais offrir trois commentaires là-dessus.

Tout d'abord, j'apprécie vraiment les commentaires que vous avez faits sur la réalisation de ces problèmes, en disant que si on avait pu prévoir, on se serait arrêté plus tôt. Mais il n'est pas forcément trop tard pour s'arrêter maintenant. Je ne sais pas comment écouter ce commentaire et aussi entendre qu'on va continuer avec le SSAD.

De toute façon, puisque cela est enregistré, il faut en tirer avantage et mettre cela dans un enregistrement. Le SSAD devrait s'arrêter absolument maintenant, ce n'est pas une solution au problème car le problème n'a pas été défini adéquatement, donc il faut revenir en arrière et recommencer. C'est mon premier commentaire.

Ensuite, je vous entends vous et Göran très clairement lorsque vous parlez de l'impact des textes de loi. Il est donc important de revenir un peu en arrière et d'examiner tout cela très clairement. Ce n'est pas le bon moment, nous ne sommes pas dans le bon espace et nous n'avons pas assez de temps encore une fois de préparation, mais je pense qu'il y a une discussion sérieuse qui devrait être entreprise là-dessus.

La troisième chose que je voulais vous dire – et je m'arrêterai ensuite – , c'est qu'il y a une grande valeur dans la résolution de choses qui doivent être résolues, mais il ne faut pas toujours tout résoudre d'un coup. Il y a des éléments sur lesquels nous pourrions progresser et d'autres non. Il y a beaucoup à dire sur la sous-division de ces problèmes, donc de travailler sur ceux qui peuvent être résolus. Il faut de l'expérience, du temps, il y a d'autres pressions qui sont présentes pour qu'on puisse vraiment travailler progressivement sur toutes les parties des problèmes.

Voilà les trois commentaires que je voulais faire. Le SSAD, c'est une solution qui n'est pas complète au problème. Et continuer avec cela, c'est dépenser de l'argent pour rien.

GÖRAN MARBY : Que pensez-vous être le plus gros problème avec le SSAD ?

STEVE CROCKER : C'est ce que vous avez dit, il n'y a pas d'uniformité, pas de certitude, pas de clarté sur ce qui va se produire. Lorsqu'une demande était faite auparavant, on recevait une réponse en une seconde.

Nous avons des déclarations de bureaux d'enregistrement qui disent qu'ils ont reçu des réponses en quelques journées et qu'ils pensent que c'est assez rapide. Si vous faites les comptes, c'est 100 000 fois plus lent. Quel système dans ce monde allez-vous pouvoir utiliser où vous allez pouvoir insérer un tel délai et dire que c'est un petit délai ? Ce n'est pas correct.

Nous sommes ici au niveau du SSAC. Nous sommes en train de discuter avec le Conseil et un des attributs du SSAC, c'est que nous sommes un organisme technique. Outre la sécurité et la stabilité, chacun d'entre nous comprend ce qu'est la conception d'un système opératif, quel que soit l'impact que cela peut avoir. La question fondamentale ici, c'est que nous avons présenté une conception qui ne correspond pas aux normes de vérification de base pour que ce soit un système utile.

MERIKE KAE0 : Merci beaucoup.

Je vois qu'il y a plusieurs mains levées, donc Becky, Maarten et Rod. Nous allons donner la parole à Rod.

ROD RASMUSSEN :

Merci Steve, merci. Je dirais qu'entre tous les deux, vous avez plus ou moins dit ce qu'il y avait à dire. Il y a eu beaucoup de discussions concernant ces thèmes, concernant ces problèmes. Le système proposé pour résoudre une partie de ce programme, qu'une solution partielle soit mise en place, a un manque dans le système et la cohérence sans qu'il y ait d'assurance non plus. Donc cela donnerait lieu à un manque d'adoption de ce système et beaucoup d'énergie pour résoudre le problème qui aurait été gaspillée. C'est pour cela que je veux répondre ici.

Je pense qu'on a consacré beaucoup de temps à essayer d'ajuster le système, de voir comment on pouvait résoudre tous les problèmes qui avaient surgis suite au RGPD et à toutes ces législations qui ont été mises en œuvre. Mais finalement, ici, ce qui est fondamental, c'est qu'en tant que communauté, nous devons savoir ce que nous voulons accomplir. Nous devons savoir ce qui est important pour les forces de l'ordre, à quoi elles doivent pouvoir accéder, à quoi doivent pouvoir accéder les personnes qui ont des intérêts légitimes. Est-ce que nous sommes d'accord pour fournir un moyen légal de réaliser tout cela ?

Donc je crois qu'on ne peut pas dire que nous avons passé beaucoup de temps à rédiger un manifeste indiquant exactement ce que nous voulons faire et ensuite en fonction de cela voir ce que nous allons

faire. Chaque secteur peut faire une déclaration disant de revenir aux fondamentaux. Je pense que nous devons avoir notre propre perspective de ce que nous voulons accomplir et ce serait important.

MERIKE KAEO :

Merci beaucoup.

Maarten, vous avez la parole.

MAARTEN BOTTERMAN :

J'apprécie beaucoup cette discussion et la collaboration, la contribution de chacun. Les défis qui existent entre cette seconde et le temps multiplié par ce nombre de fois que vous avez mentionné, le problème, c'est comment répondre aux besoins de l'organisme tout en respectant l'aspect juridique et les législations.

Je pense que c'est un système qui doit fonctionner. Cela requière une participation de la GNSO. Mais ce que vous avez dit à propos des recherches sur la sécurité, je dirais que c'est un point excellent et le fait que certains doivent avoir accès à ces données, c'est important. Il nous faut résoudre cela, il nous faut mettre en place un système qui puisse répondre à tous ces besoins.

Becky Burr, vous avez la parole.

BECKY BURR :

Je suis assez d'accord pour dire qu'il y a un problème, mais je suis d'accord aussi pour dire qu'on peut s'arrêter, faire un pas de côté et essayer de réfléchir.

Steve a dit que nous devrions avoir compris déjà que ce qui était possible fondamentalement parlant. Selon ce que l'Organisme de protection des données européen nous avait indiqué, ce que nous devrions avoir était un système qui allait dépendre des décisions de personnes.

Donc ce que je voudrais dire, c'est que je suis complètement d'accord avec cette notion selon laquelle on peut commencer à suivre un chemin sur lequel celui qui voulait donner quelque chose aurait dû dire : « C'est exactement cela qu'on va fournir » au lieu d'avoir un système qui ne garantit rien.

Pour être claire, je pense que l'organisation ICANN a vraiment essayé d'expliquer ce qui était nécessaire, qu'elle a pris vraiment toute la patience nécessaire pour expliquer ce que l'on pouvait faire. Nous avons fait des tests et nous n'avons pas pu obtenir d'accords de la part de la Commission européenne et de l'Organisme de la protection des données européen.

Donc je dirais que nous sommes dans la phase de l'ODP dans laquelle nous allons analyser toutes ces questions, tout ce qui doit être analysé du point de vue du Conseil, voir si l'intérêt public est respecté, est-ce que nous assumons notre rôle fiduciaire ; tout cela va être analysé. Mais je pense qu'il ne faut pas perdre de vue le fait que nous devons

peut-être réfléchir à une manière de voir ce qui a été fourni, ce qui doit être fait au milieu de ce processus. Peut-être que nous devons avoir une manière de réfléchir à une manière de rediriger les problèmes dans ce processus d'élaboration de politiques.

En tout cas, je pense qu'il y a une grande quantité de choses à apprendre à partir de l'expérience que nous avons eue concernant l'élaboration de ce EPDP avec ces phase 1, 2, 2A. Je crois qu'est important à mesure qu'on avance de tenir compte de cette expérience.

MERIKE KAE0 :

Oui, tout à fait, je crois que c'est une bonne discussion, une discussion importante que nous devons avoir concernant les différents aspects qui devraient être articulés. Mais ce n'est pas facile de trouver une solution, c'est clair. Donc nous apprécions vraiment que l'on puisse essayer de parvenir à un accord.

GÖRAN MARBY :

Est-ce que je peux reprendre la parole ? Je voudrais parler de ce que Steve a dit quand il a dit partir d'un point.

Nous vivons dans un monde dans lequel il y a beaucoup de différences. Je comprends maintenant ce qu'est l'objectif de cette discussion. Votre problème est lié à ce qu'est la loi. S'il n'y avait pas une question de loi ici, nous n'aurions pas cette discussion. Nous aurions un problème d'exactitude mais pas cette discussion.

STEVE CROCKER :

Göran, il y a quelques temps, nous avons déjà eu cette discussion et ma réaction par rapport à ce que vous dites, c'est que je ne pense pas que ce soit vrai ; je ne pense pas que la loi ou la législation en elle-même soit le problème.

Le RGPD et ses différents cousins, par exemple la législation californienne, etc., sont des choses assez logiques qui visent à protéger la vie privée des gens. Mais les choses se compliquent par la suite. Mais la motivation en elle-même est quelque chose que nous soutenons tous. Alors comment modeler le système électronique, le système bureaucratique, tous ces différents processus que nous avons créés, comment est-ce que nous pouvons mettre en place cela ?

C'est un défi raisonnable, ce n'est pas si compliqué que cela de résoudre cela. Il y a beaucoup de choses qui sont difficiles à résoudre dans le monde, la pandémie, la faim. Mais nous devons trouver un modèle qui ne soit pas parfait mais qui puisse être meilleur que celui que nous avons actuellement.

Il nous faut partir du fait que le problème n'est pas vraiment à cause de la loi, mais je dirais que les difficultés commencent. Si nous prenons cette position, je crois que les choses deviendront plus compliquées. À mon avis, ce n'est pas quelque chose de terrible que la loi et les législations provoquent tous ces soucis en général, mais cela demande du travail pour trouver un moyen de parvenir à toutes ces

choses qui sont nécessaires et désirables, non seulement d'un point de vue des lois mais aussi le reste.

GÖRAN MARBY :

Je me souviens de cette discussion. Les parties contractantes ont les données. Elles avaient une responsabilité légale. Elles pouvaient déléguer ces responsabilités à quelqu'un, mais elles avaient la responsabilité. À partir du format de la Commission européenne, le titulaire de nom de domaine peut s'en prendre à quiconque dans cette chaîne parce que ce système doit dépendre de la loi.

Et personnellement, j'ai mes données et je veux que ces données soient protégées par cette Commission européenne de la protection des données. Je trouve cela très bien, nous n'avons pas de doute à ce propos. Mais nous avons reçu plusieurs documents portant là-dessus, l'Article 29 sur cette législation pour la protection des données, qui comprenaient différentes questions du WHOIS, y compris le statut de personnes physiques/personnes morales. Maintenant, comment tenir compte de cela pour parvenir à une solution ? Parce que si nous ne pouvons pas définir le problème ensemble, je me souviens que vous m'avez regardé et dit : « Est-ce que vous me dites que nous devons participer et chercher une solution avec les parties contractantes ? » et je vous ai dit : « Oui, c'est comme cela que nous devons travailler. »

Nous devons avoir cette conversation, partir de certains points établis et essayer de trouver une solution. Vous pouvez parler de cela avec un conseiller légal, il y a des experts qui ont travaillé là-dessus, nous

avons Bird & Bird, nous avons différents spécialistes et experts qui peuvent travailler sur cela. Nous devons trouver une solution à ce problème.

La Commission européenne, les États-membres, tout le monde est d'accord pour que cette législation soit mise en œuvre. Donc nous devons parler de l'intérêt public au nom des États-membres. On leur a dit que c'était compliqué parce qu'il y avait une base de données qui était la base de données des marques. On a essayé de trouver plusieurs moyens de les convaincre de différentes manières pour avoir de meilleurs conseils pour remplacer le WHOIS. Mais je ne pense pas – et je dirais que c'est un argument –, si on regarde ce qu'ils considèrent comme le plus important, la protection de la vie privée, ils pensent que c'est la protection de la vie privée qui passe avant. Je ne sais pas s'ils ont raison ou pas, mais c'est là où nous en sommes et c'est là qu'il faut avoir une discussion ensemble. Il y a des avocats qui peuvent peut-être s'occuper de cela.

MERIKE KAE0 :

Merci Göran.

Nous arrivons à la fin de cette réunion. Je suis vraiment reconnaissant que nous ayons pu avoir cette conversation, surtout que ce fut une conversation très directe.

Je voudrais terminer avec cette séance sur une note différente. Je voulais dire tout d'abord que c'est un privilège pour moi de participer à ce rôle de liaison entre le SSAC et le Conseil d'Administration et je

suis très reconnaissante envers mes collègues pour leur soutien. Et je voudrais féliciter Jim qui va être la nouvelle liaison pour le SSAC. Je suis sûre qu'il va faire un très bon travail. Merci au personnel du SSAC qui m'ont aidée à faire mon travail. Merci à tous.

Avec cela, je voudrais ajourner la réunion entre le Conseil d'Administration et le SSAC.

MAARTEN BOTTERMAN : Merci Merike pour tout ce que vous avez fait pour nous. On espère vous revoir très bientôt.

ROD RASMUSSEN : Merci de la part du SSAC, très bon travail.

LEÓN SANCHEZ : Merci à tous.

[FIN DE LA TRANSCRIPTION]